



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de 25'000 francs pour une étude des activités économiques au pôle de Gare « Gorgier – Saint-Aubin » et d'un crédit supplémentaire au budget des investissements 2020

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

vu le rapport des Conseillers communaux en charge des dicastères de l'aménagement du territoire et de l'économie,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020,

sur la proposition des chefs des dicastères de l'aménagement du territoire et de l'économie ;

arrête :

- Article 1 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal engage un crédit complémentaire de **25'000 francs** pour une étude des activités économiques au pôle de Gare « Gorgier – Saint-Aubin ».
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements pour dans le chapitre de l'aménagement du territoire (7900) et amorti conformément à la loi au taux de **10%**.
- Article 3 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil Communal engage un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2020, d'un montant de **25'000 francs**, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 Le service de l'aménagement du territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 20 janvier 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Thierry Pittet

Le secrétaire,
Maxime Rognon